

No 1

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Présidence : Solange Decnaeck, Pierre Maulini

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et Mme Anne Hiltpold et de M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Sonja Molinari, Caroline Morand, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Adriano Piccoli, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Aucun absent.

Mme Solange Decnaeck, doyenne d'âge, ouvre la séance et salue le Conseil administratif, le secrétaire général, l'administration et le public.

1. **LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT DU 6 MAI 2015 VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 19 AVRIL 2015, PUBLIE DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE (FAO) DU 8 MAI 2015**

Mme Decnaeck passe la parole au secrétaire M. Adriano PICCOLI

Le secrétaire donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015

Le Conseil d'Etat

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015; attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy; attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant; vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes; attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE

L'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

0.1 lecture de la convocation du Conseil municipal

Mme Decnaeck passe la parole au secrétaire M. Adriano PICCOLI.
Le secrétaire donne lecture de la convocation du conseil municipal :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014, vous êtes convoqués en séance d'installation du Conseil municipal, le

MARDI 2 JUIN 2015 à 18 H 30,

à la salle du Conseil municipal, Maison Delafontaine, rue Jacques-Dalphin 24, 2^e étage, avec l'ordre du jour suivant :

1. lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015 ;
2. prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge ;
3. élection du bureau du conseil municipal ;
4. nomination des diverses commissions.

0.2 communications du Conseil administratif

Mme Decnaeck passe la parole à M. Nicolas Walder, en le félicitant pour sa brillante élection :

M. Nicolas WALDER prend la parole:

« Merci madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur et la joie de vous annoncer que, comme vous l'avez beaucoup aimée durant les douze mois précédents, vous allez l'aimer encore plus durant les douze mois à venir, et je vous annonce que Mme Stéphanie Lammar a été désignée par le Conseil administratif pour assurer la première année de mairie. Stéphanie Lammar a fait une première année brillante comme je l'ai dit. L'année suivante le sera encore plus j'en suis persuadé. Ce sera donc notre maire à tous et à toutes pendant une année et je tiens à la féliciter d'autant plus qu'aujourd'hui est son anniversaire et que je lui souhaite un joyeux anniversaire au nom du Conseil administratif. »

La salle applaudit.

M. Walder passe à la parole à Mme Lammar qui le remercie et prend à son tour la parole.

« Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Madame la doyenne du CM,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Il y a 4 ans, j'avais intitulé le traditionnel discours de début de législature, dont l'objectif est essentiellement de vous donner quelques informations concernant la répartition des mairies et des dicastères, comme le discours de Sainte-Croix, en comparaison avec le discours de Saint-Pierre, sans commune mesure bien évidemment avec l'échelon cantonal et qui s'entendait bien évidemment sans référence aucune à proprement parler religieuse.

En ce début de législature, il me revient à nouveau l'honneur de vous dire ces quelques mots.

Pour couper court tout suspens, je commencerai directement avec la répartition des dicastères que nous avons convenu.

Dans cette répartition, nous avons tout d'abord posé deux principes à savoir :

- En premier lieu, ne pas scinder un service existant en deux, ce qui aurait pour conséquence qu'un chef de service doive travailler pour deux magistrats différents, ce qui n'est ni sain, ni efficace, que ce soit pour le chef de service, pour les magistrats ou plus globalement pour le bon fonctionnement de l'administration.
- Ensuite, nous avons souhaité répartir les services de manière plus équitable, afin qu'aucun magistrat ne soit préterité.

Une fois ces deux principes posés, nous avons réfléchi sur des logiques de répartitions.

A ce titre, il est apparu évident de rassembler la sécurité et le social dans un même dicastère au vu des synergies actuelles et futures (projets intermezzo, TSHM, jeunes, aînés, médiateurs de rue, etc).

De la même manière, il est apparu nécessaire que la culture et le sport soient ensemble, comme dans de nombreuses communes et au niveau cantonal. Ce d'autant plus que deux grands projets de la commune, soit la reconstruction du théâtre et la nouvelle piscine, doivent être menés de front et ne pas être opposés l'un à l'autre.

Il a semblé aussi important que la communication et le guichet unique soient dans le même dicastère afin de développer au mieux des projets, notamment au niveau du tourisme.

Enfin, le rassemblement du SVEM et de l'urbanisme a démontré sa logique durant quatre ans et il était normal de maintenir ces deux services dans un même dicastère.

Au vu de ces logiques, nous avons réparti les dicastères de la manière suivante :

Anne HILTPOLD: aura la charge

- du **services des affaires sociales**, avec
 - **la Citoyenneté et collectivités**, soit l'Etat-civil et cimetière, l'intégration et l'aide humanitaire, les naturalisations, les associations et la vie associative, et le contrat de quartier.
 - Sont bien évidemment compris dans le SAS, les **Solidarités, l'enfance et la jeunesse**, soit la Petite enfance, les écoles, le parascolaire et les restaurants scolaires, le Projets emploi jeunes, la Maison de quartier, les travailleurs sociaux hors murs, le service social communal, le centre d'action sociale, l'IMAD, les aînés et les établissements médico-sociaux
- Elle s'occupera aussi de la **Sécurité**: soit la police municipale et les patrouilleuses scolaires
- Enfin Anne Hiltbold aura aussi la charge des **Ressources humaines**

Je serai sa suppléante.

Nicolas WALDER:

- Gardera les **Service d'urbanisme** avec
 - **l'Aménagement, l'urbanisme, les travaux et le domaine public:**

- Et aussi l'**Environnement, l'énergie et la mobilité**: qui comprend les délégués à l'agenda 21 et à l'énergie, la protection de l'environnement, les transports et la mobilité
- Il conserve aussi le Service **Voirie, espaces verts et matériel**: soit le Nettoyage du domaine public, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, la levée et le tri des déchets, les transports et le support aux manifestations + la **Centrale d'achats communale**
- Enfin Nicolas Walder sera aussi en charge des **Finances et de la promotion économique**

Sa suppléante sera Anne HILTPOLD

Quant à moi, j'aurai la charge

- **Du service des affaires culturelle et de la communication** avec les activités et manifestations culturelles, les bibliothèques, le musée, les archives, les théâtres, les activités et manifestations communales, le site internet, le journal Vivre Carouge, et le tourisme
- Je conserve les **Bâtiments et logements**:
- Ainsi que le **Sport** qui est dans le même service « construction entretien des bâtiments et sport ».
- **Et je garde aussi le SILPP** soit le service Informatique, logistique et protection de la population qui comprend entre autres le guichet unique, et les services de protection de la population, soit les sapeurs-pompiers, les sauveteurs auxiliaires, la protection civile et les samaritains

Mon suppléant sera Nicolas WALDER

Grâce à cette répartition, nous travaillerons chacun avec trois chefs de service, en assimilant bien évidemment le chef de poste des APM à un chef de service, ce qui est déjà le cas actuellement, puisque Monsieur RUEDA a participé chaque semaine à la séance des chefs de service et a rendu compte directement au CA lors des réunions hebdomadaires avec sa conseillère administratives déléguée. Par ailleurs, chacun des CA dispose d'un service transversal, soit administratif : Anne Hiltbold avec les RH, Nicolas Walder avec les Finances et moi-même avec l'informatique-logistique-communication.

S'agissant de la répartition des mairies, comme vient de l'indiquer Nicolas Walder il y a un instant, j'ai l'honneur, cette année encore, d'assurer la charge de Maire.

Nicolas Walder prendra celle de vice-président cette année.

- Pour l'année 2016-2017: Nicolas Walder sera maire, et Anne Hiltpold, vice-présidente
- En 2017-2018: ce sera au tour d'Anne Hiltpold d'assurer la charge de maire, et je serai sa vice-présidente
- En 2018-2019: Nicolas Walder sera à nouveau maire avec Anne Hiltpold comme vice-présidente
- Enfin pour la dernière année, je reprendrai le flambeau de la mairie avec Nicolas Walder comme vice-président

Ces décisions de répartition ont été aussi orientées par une volonté marquée de poser les bases d'un fonctionnement collégial, efficient et productif pour Carouge.

En effet, pour mener à bien l'ensemble des missions qui nous seront désormais dévolues, nous souhaitons, mes collègues et moi-même, mettre en avant des valeurs d'ouverture, de transparence et d'efficacité, afin d'assurer des prestations adéquates et de qualité, de s'adapter aux défis du développement de Carouge et de garantir un accès équitable de toutes et de tous aux prestations communales.

Nous désirons également travailler de bonne entente avec Conseil municipal, et j'en profite pour féliciter toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux pour leur élection.

Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec vous afin de poursuivre ensemble le travail accompli jusqu'ici pour que chaque Carougeois et chaque Carougeoise puisse bénéficier de la meilleure qualité de vie possible dans notre commune.

Cet esprit du « vivre ensemble », nous souhaitons le cultiver durant cette législature ; législature qui sera aussi pour nous l'occasion d'aller encore d'avantage à la rencontre des citoyennes et des citoyens, d'entendre leurs préoccupations et de renforcer l'approche participative de la gestion communale.

A ce titre nous maintiendrons « le CA à votre écoute », cette permanence pour la population qui se déroule tous les premiers mardis du mois où nous accueillons à la Mairie et à trois, toute personne ayant des questions, des propositions, voire aussi des doléances.

Grâce à ce dialogue et cette concertation, il nous sera plus facile de présenter des projets concrets et constructifs, qui tiennent compte des besoins actuels et futurs des habitantes et

des habitants, en ayant toujours le souci de préserver l'atmosphère carougeoise typique, conviviale et chaleureuse.

En tant que responsable politique, il nous appartient en effet de penser aux infrastructures de demain, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales et de répondre aux besoins d'une collectivité forte aujourd'hui de 21'000 habitants, et qui va se développer de manière très importante ces prochaines années : entre les futures constructions de Carouge Est, le développement du quartier Praille-Acacias-Vernet, et celui de Pinchat, ce sont 12'000 nouveaux habitants qui sont attendus dans les 30 prochaines années.

Les enjeux et défis sont ainsi très grands pour notre ville et il est donc essentiel de s'assurer que ce développement se déroule de manière harmonieuse, tant sur le plan architectural que social. Partant, les questions de mobilité, d'infrastructures publiques (crèches, écoles, zones de détente et de loisir, installations sportives et culturelles), de sécurité, de protection du petit commerce, d'emploi et de logement doivent être au centre de nos préoccupations.

A ce titre, avec mes collègues, nous continuerons à travailler sur des projets d'importance, comme la création d'une piscine couverte dans le périmètre de la Fontenette, un grand parc public dans le PAV, la reconstruction du théâtre de Carouge, ou le développement de places de crèches. En matière de sécurité, nous souhaitons également poursuivre les mesures d'accompagnement et les collaborations avec notamment les établissements publics afin de mieux faire cohabiter habitants et « visiteurs » de Carouge. A propos de visiteurs, nous souhaitons aussi valoriser le côté touristique de notre ville au charme connu et reconnu.

Mais ce travail ne pourrait être effectué sans la précieuse aide d'une administration carougeoise efficace, compétente, dynamique, et au service de la population.

A ce titre, j'aimerais vous présenter les chevilles ouvrières de la commune.

Tout d'abord les chefs de service :

- Mme. Liliane Lopez, Cheffe du service des ressources humaines
- M. Giovanni Di Stefano, chef du service des Fianances
- M. Laurent Dentand, Chef du service informatique, logistique, protection de la population
- Mme Nathalie Chaix, Cheffe du service culture et communication
- M. François Berthoud, Chef du service social
- Mme. Pascale Lorenz Cheffe du service de l'urbanisme
- M. Grégoire Joannou, Chef du service constructions, entretien et sports

- M. Nils Rademacher, Chef du service voirie, environnement matériel
- M. Francois Rueda Chef de poste de la police municipale

Je souhaite aussi vous présenter notre secrétaire général, et son équipe, qui travaillent souvent dans l'ombre mais sans qui pratiquement rien ne pourrait se faire.

- M. Manuel Schüle, Secrétaire général
- Mme Elena Perez, Assistante de Monsieur Schüle et du Conseil administratif
- Mme Corinne Regali, Secrétaire de Mme Anne Hiltbold
- Mme Muriel Loreto, Secrétaire de M. Nicolas Walder et de moi-même
- Mme Delphine Volokhine, Secrétaire du Conseil municipal
- M. Giovanni Di Stefano, que je vous ai déjà présenté, mais qui assure aussi la fonction de Secrétaire général suppléant.

Avant de conclure, je tiens à remercier, au nom des trois Conseillers administratifs, les carougeoises et carougeois qui nous ont fait confiance. Nous ne les décevrons pas et nous réjouissons, avec une grande motivation et beaucoup d'enthousiasme, de nous mettre à la tâche.

Je terminerai enfin ces quelques mots en souhaitant aux nouveaux élus et réélus une excellente législature emprunte de respect et de dynamisme ».

2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DE LA DOYENNE OU DU DOYEN D'AGE

a) Mme Decnaeck explique le déroulement: les conseillers municipaux seront priés de se lever et seront appelés un à un par leur nom. A l'appel de leur nom, les conseillers ou conseillères lèveront la main droite et répondront par les mots « je le jure » ou « je le promets ».

Une fois chaque conseiller(ère) appelé, la Présidente prendra acte du serment des conseillers municipaux par ces paroles : JE PRENDS ACTE DE VOTRE ENGAGEMENT.

Demander aux conseillers ou conseillères et à l'assemblée de se lever et lire le serment

b) Mme Decnaeck donne lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer. »

c)Mme Decnaeck procède à l'appel nominal

Monsieur Jean-Marc ANTONIOLI

Monsieur Pierre BAERTSCHI

Monsieur Julien BARRO

Monsieur Stéphane BARTHASSAT

Madame Muriel BESSE

Monsieur Bernard BOCQUET

Madame Sophie BUCHS

Monsieur Philippe CALAME

Madame Elvia CAMBIER

Monsieur Mario CONTI

Madame Solange DECNAECK

Monsieur Alain ETIENNE

Monsieur Jean-Jacques GERSTER

Monsieur William HAYMOZ

Madame Arlette LA CHIUSA

Madame Catherine MARTI

Monsieur Pierre MAULINI

Monsieur Matthias MEYER

Madame Sonja MOLINARI

Monsieur Patrick MONNEY

Madame Caroline MORAND

Monsieur Claude MOREX

Madame Louise MORISOD

Monsieur Patrick MUTZENBERG

Monsieur Adriano PICCOLI

Monsieur Sandro PISTIS

Monsieur Didier PROD'HOM

Monsieur Nicolas SCHEIDEGGER

Madame Laurence ULDRY

Monsieur Alain VOIGNIER

Monsieur François WOLFISBERG

Monsieur Etienne ZONGO

Madame Céline ZUBER

Mme Decnaeck prie l'assemblée de se rasseoir.

d) Allocution de Mme Solange DECNAECK, doyenne d'âge :

« Quand j'ai appris hier que je devais faire un discours, j'ai été un peu prise de court, je me suis dit : « Pour faire simple, je vais reprendre toutes les idées énoncées pendant la campagne électorale de mon groupe. Cela fera un beau discours socialiste ! »

Puis je me suis rappelé les paroles du célèbre philosophe Michel Serres :

« Penser ce n'est pas copier, ni imiter, c'est inventer, chercher en soi. Partir et trouver autre chose. Prendre des chemins de traverse. Et si penser c'était bifurquer ? »

Bifurquer dans ma pensée, moi qui ne suis déjà pas très logique, ça allait prendre du temps. Je risquais de vous faire un discours fleuve à la Fidel Castro.

J'ai donc décidé que pour moi, penser ce ne serait pas bifurquer, mais mosaïquer.

Je vais donc vous faire un discours en mosaïque !

Madame Camille Froidevaux-Metterie, professeure de science politique à l'Université de Reims prétend que l'on peut classer les femmes qui s'engagent en politique en 5 catégories :

- *l'Amazone qui se dédie entièrement à la politique, au sacrifice de sa vie affective et familiale,*
- *la Manager qui gère son parcours comme une carrière en entreprise, sachant déléguer à d'autres les soucis domestiques,*
- *la Citoyenne qui est entrée tardivement en politique, une fois ses enfants devenus indépendants,*
- *et la Femme contemporaine qui tente de tenir ensemble toutes les dimensions de son existence.*

Je pense que vous avez deviné à quelle catégorie j'appartiens...

Sauf ceux qui n'ont pas écouté parce qu'ils lisent leurs messages sur leur iPhone...

Je vis depuis 48 ans à Carouge et j'adore cette ville.

Mais je n'habite pas dans cette partie de la ville dépeinte comme ceci par l'office du tourisme de Genève

"Carouge une ambiance bohème. Vivez la dolce vita à la genevoise ! A deux pas du centre-ville, Carouge est le Greenwich Village de Genève ! Son architecture rappelle ses origines sardes et vous donne l'impression d'être dans le Sud. Commerçants, terrasses ombragées, artisans et antiquaires habitent les nombreuses ruelles de Carouge, dans lesquelles flâner des heures est un vrai plaisir. A la nuit tombée, l'ambiance est au rendez-vous grâce aux nombreux bars branchés, réputés dans toute la ville."

Dans mon quartier il n'y a pas de bars branchés, pas d'antiquaires. Il y a des bistrotts populaires, des restaurants pas chers qui accueillent avec le sourire une clientèle pas très argentée.

Dans mon quartier, il y a des familles fâchées qui ne trouvent pas de place de crèches pour leurs enfants, des ouvriers de diverses nationalités, des sans papiers qui se font exploiter, des familles entassées dans des studios faute de logements disponibles et bon marché.

Dans mon quartier il y a des personnes en désespérance, il y a des jeunes en errance.

Rassurez vous, dans mon quartier, il y a aussi des gens heureux, des enfants joyeux sur les places de jeux, une épicerie géniale qui nous remonte le moral, des habitants créatifs qui plantent au pied des arbres de magnifiques fleurs redonnant ainsi à leur rue un peu de couleur.

Les gens de mon quartier, je les côtoie, Je les aide parfois. J'écoute leurs histoires singulières.

Pour moi s'engager en politique c'est porter une attention particulière à chaque personne, mais d'abord aux plus faibles, aux plus démunis, ceux que l'on appelle : les « laissés pour compte », les « blessés de la vie ».

Dans un monde que l'on nous dépeint comme celui du « chacun pour soi », ce qui m'anime avant tout c'est : réapprendre à vivre ensemble autrement, faire prendre conscience aux habitants de Carouge que la commune, c'est chacune et chacun d'entre nous.

Je crois aux petites actions qui ne font pas de bruit, mais qui peu à peu se multiplient jusqu'à devenir une norme. En temps de crise, on voit naître de plus en plus d'initiatives prônant l'autonomie, le système D et de nouvelles valeurs d'échanges. Nous avons en tant qu'élus un grand rôle à jouer: celui de soutenir ces initiatives, d'inciter chacun dans la prise de responsabilités.

M'engager en politique c'est conserver mes idéaux sans être naïve, c'est être déterminée, mais ouverte aux idées des autres.

Comme vous avez pu le constater, penser en mosaïque pour moi c'est passer du coq à l'âne en gardant le fil conducteur qui annonce la couleur de mon engagement et rappelle les valeurs auxquelles je crois : combattre l'injustice, lutter contre le chômage des jeunes, développer un esprit de solidarité, de respect, de tolérance.

Vous représentez, nous représentons ici une mosaïque riche de pensées, de projets et d'idées novatrices que nous allons mettre ensemble au service de notre commune pour le bien-être de tous les habitants.

Je me réjouis beaucoup de travailler avec vous ».

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Conformément au règlement (article 74), les élections ont lieu à main levée, sauf si un quart des membres du Conseil municipal demande le vote à scrutin secret

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

a) Election du président du Conseil municipal

Mme Decnacek demande si les groupes ont des propositions.

Mme Marti prend la parole :

« Nous avons terminé la législature précédente avec, à la présidence de ce CM, la Verte Sonja Molinari qui a été à la hauteur de la tâche. Nous proposons, pour inaugurer cette nouvelle législature, de rester dans le vert avec Pierre Maulini. Celui-ci entame sa 3ème législature à Carouge. Il a aussi été conseiller municipal à Chancy de 1997 à 2003. Il a présidé la commission de la culture de 2007 à 2011 et la commission des Constructions de 2011 à 2015.

Il a été membre de fondations, pour la plupart culturelles.

Décliner le Curriculum Vitae de Pierre Maulini revient à faire un inventaire à la Prévert. Je ne vous citerai que quelques jalons qui peuvent être utiles à comprendre à qui vous apporterez, nous l'espérons, vos suffrages : mécanicien mais aussi licencié en sciences politiques, c'est surtout comme comédien qu'il s'est fait connaître. Pierre n'a ainsi pas besoin de micro pour se faire entendre. Voix posée, articulation, il saura capter les plus inattentifs.

Mais pianiste et compositeur, c'est aussi une oreille attentive.

Enseignant au cycle d'orientation durant 10 ans il sait ce que signifie «faire de l'ordre dans la cour d'école» je le dis entre guillemets. Coordinateur de la Fête de la musique en Ville de Genève, metteur en scène (vous en aurez un aperçu ce soir), directeur de plateau : la gestion d'un groupe lui est chose connue. Enfin, créateur et directeur artistique d'une société de doublage de films l'ont familiarisé avec la position à la tête d'une entité.

Ainsi Pierre Maulini a développé à travers ses nombreuses activités et métiers les compétences nécessaires à la charge d'un président : gérer un groupe, diriger, écouter, prendre des décisions, trancher, discourir ont été et sont pour lui choses courantes.

Mais notre portrait, même succinct, ne peut omettre ce qui le fait apprécier dans ce lieu et ailleurs, et qui représentent des atouts indéniables : son amour des mots et son humour.

C'est cette combinaison d'expériences, de savoirs et de qualités que nous soumettons à votre approbation pour la présidence de ce CM et pour représenter avec brio notre ville auprès des institutions et associations qui font la richesse de Carouge.

Je n'ose terminer en disant vive Carouge, vive Pierre Maulini, mais je vous remercie de lui accorder votre confiance ».

- Vérifier s'il y a une demande de vote à bulletin secret (Un quart au moins).
Il n'y en a pas

Résultat de l'élection : M. Pierre Maulini est à l'unanimité.

(Si le ou les candidats n'obtient(nent) pas la majorité absolue, ou en cas d'égalité entre deux candidats, procéder à un second tour de scrutin, de la même manière que le premier tour avec résultat à la majorité simple. Si l'égalité demeure, le conseiller le plus âgé est élu. [Cf. Règlement articles 74+75])

- La doyenne d'âge prie le Président élu de prendre immédiatement sa fonction.

b) Assermentation de la doyenne d'âge Madame Solange DECNAECK

- Le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever

Madame Solange DECNAECK devra lever la main droite et répondre par les mots : "Je le jure" ou "Je le promets."

- Lecture du serment par le président:

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer."

Le Président prendre acte du serment de Madame Solange DECNAECK par ces paroles : JE PRENDS ACTE DE VOTRE ENGAGEMENT

- Le Président prie l'assemblée de se rasseoir.

c) Allocution du Président du Conseil municipal

« Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Si je vous déclare que je suis surpris de me retrouver à cette place, j'imagine que plusieurs parmi vous, qui me connaissez, n'en croiront pas un mot !

Ils auront sans aucun doute raison et tort à la fois. Et déjà on touche à la substantifique moelle de l'engagement politique. Avoir tort ou avoir raison.

Mes chers collègues, vous aurez raison de penser que je cabotine un peu, mais avouez que vous y avez aussi pris votre part puisqu'après tout, c'est vous qui m'avez installé sur ce perchoir.

Vous aurez tort aussi puisque, je vous le dis, je reviens de loin.

Cet hiver, il y a huit mois, je voulais m'arrêter. Mais poussé autant par mes collègues que par mon ambition, j'ai accepté de rempiler en prenant la présidence de la section des Verts de Carouge et aujourd'hui la présidence de ce Conseil municipal.

Nous revenons de loin aussi, car mon parti, que je représente dans cette enceinte, était encore il y a quelque mois, donné pour déclinant par les augures. Et nous sommes toujours là aujourd'hui, avec cinq Conseillers municipaux et un magistrat, dont un nouveau visage et tous en assez bonne forme.

Chers collègues, anciennes et nouvelles, anciens et nouveaux, si nous sommes réunis ici après cette très longue campagne électorale, c'est que nous croyons tous à la nécessité et aux vertus de l'engagement. Qu'on se le dise, l'engagement politique est une vertu qui nous lie tous malgré ce qui nous sépare. Heureusement que l'on trouve encore dans nos contrées des personnes prêtes à s'engager pour la gestion des affaires publiques.

Vous le savez, notre système démocratique est à la fois magnifique et désespérant. Magnifique dans son organisation proportionnaliste à l'extrême jusqu'au moindre détail et désespérant par le rythme de réalisation qu'il nous impose.

Plus d'un siècle pour se décider à créer une liaison ferroviaire, le CEVA, dont le parcours a tout de même été dessiné en 1912 !

A Carouge, huit ans pour obtenir le commencement du début d'une mini zone piétonne dans notre centre ville.

Il paraît qu'on appelle cela le rythme démocratique !

Et bien cet à l'exercice et à la pratique de ce rythme que nous sommes tous conviés à participer. Vous aurez, nous aurons tous, à un moment ou à un autre, des moments de déprime devant ce qu'il faut bien appeler le mur du temps qui passe !

Alors, quoi qu'il arrive, merci à vous tous de vous être engagés à ces confrontations, à cette représentation publique dans laquelle nous sommes embarqués pour cinq ans !

« Le monde entier est un théâtre,
Et tous, hommes et femmes, n'en sont que les acteurs.
Ils y ont leurs entrées et leurs sorties.
Et notre vie durant, nous jouons plusieurs rôles ».

J'ai emprunté cela à William Shakespeare, je ne pouvais pas faire moins.

Les Verts affirment que tout être humain doit pouvoir vivre dignement et en paix dans un environnement sain.

Cependant, même au cœur d'un pays si prospère, une proportion toujours croissante de gens vit dans la précarité.

Pourtant, une vie plus fraternelle est possible. Pour cela, seul un engagement fort et diversifié est nécessaire. C'est notre responsabilité d'y veiller au delà de nos clivages. Nous sommes des adversaires politiques, pas des ennemis.

L'exercice du mandat politique m'a appris cela. On peut avoir dans une seule et même personne, un adversaire et un ami, ou une amie bien sûr. Paradoxe qui n'est à mes yeux qu'apparent.

Alors ? Y'en a point comme nous ?!

Vous connaissez tous ce merveilleux aphorisme dû à la plume de Gilles. Il exprime tellement ce qu'il y a de bon et de pire en Suisse que je ne peux pas m'empêcher d'en citer un couplet. C'est en vaudois qu'il parle.

Cet axiome, dur comme roche
 Nos voisins l'ont trouvé si beau
 Que les cantons, de proche en proche
 L'ont adopté, comme un drapeau.
 Si bien qu'il est devenu suisse
 Et que de Bâle à Lugano,
 De Rapperswil à Saint-Sulpice
 Ayant franchi la terre et l'eau
 Chaque citoyen, joie extrême
 Devant Dieu seul, orgueil suprême
 Fléchissant, dit-on, les genoux
 Le proclame : "Y en a point comme nous !"

Mais on ne peut pas se refuser au monde. Il est là, qui nous invite à quitter nos plaines et nos montagnes pour constater l'injustice et la brutalité ici et ailleurs.

Est-ce qu'on peut être bon tout seul quand le monde autour de nous est en crise ? L'essentiel de notre identité moderne repose sur des apports étrangers. Ne serait-ce que dans cette enceinte, beaucoup d'entre nous sont les fruits d'apports étrangers. Même le protestantisme, qui a tant façonné l'histoire genevoise, et par contre coup celle de Carouge, est un phénomène culturel et politique importé. Les protestants ont été chassés de France et cette période correspond à la plus forte immigration que Genève ait jamais connue.

Notre identité suisse est le fruit d'un brassage extraordinairement riche d'origines et de métamorphoses qui fait que rien n'est immuable, installé pour toujours. Alors, dans ce sens là, oui, y'en a point comme nous !

Mes derniers mots pour évoquer mes parents et ma famille. J'ai beaucoup de chance. A mon adolescence, j'ai passé une partie de ma vie à désespérer de mon milieu social et de ma famille. Eh bien là aussi, je reviens d'un voyage qui m'a formé à l'amour des siens. Qui me le rendent bien aujourd'hui.

Ma mère était italienne, ses parents étaient venus s'installer dans une ferme avicole à la rue Alexandre-Gavard avant la guerre de quatorze. Ils livraient leurs œufs aux futures Laiteries Réunies.

Elle a passé sa vie à se faire du souci pour moi et pour toute chose. Elle n'aurait même pas osé imaginer que son fils puisse un jour être président du Conseil municipal. Pour elle, il fallait au minimum s'appeler Vibert pour y songer.

Quand elle est décédée, j'avais déjà quarante deux ans et elle n'était plus très au clair avec la temporalité. Ces dernières paroles furent : « Mais Pierre, qu'est-ce que tu vas faire après ton apprentissage ? »

Il ne faut jamais désespérer ».

d) Remise de fleurs par Monsieur le Président du Conseil municipal aux Conseillères municipales et conseillers municipaux nouvellement élus :

Monsieur Jean-Marc ANTONIOLI

Monsieur Julien BARRO

Mme Muriel BESSE

Monsieur Bernard BOCQUET

Mme Sophie BUCHS

M. Philippe CALAME

Mme Solange DECNAECK

Monsieur William HAYMOZ

Monsieur Matthias MEYER

Madame Caroline MORAND

Madame Louise MORISOD

Monsieur Adriano PICCOLI

Monsieur Nicolas SCHEIDEGGER

Madame Laurence ULDRY

Madame Céline ZUBER

Le Président adresse ses meilleures salutations aux anciens conseillers municipaux, qui n'ont eux pas reçu de bouquet de fleur, et leur garanti en compensation de leur garder les meilleures places pour la Revue qui aura lieu le soir même.

e) Election du vice-président du Conseil municipal

Le Président vérifie s'il y a une demande vote à bulletin secret (Un quart au moins). Ce n'est pas le cas.

Il demande quelles sont les propositions des partis :

Le PS, en la personne de Mme Elvia Cambier, propose M. Alain Etienne.
M. Alain Etienne est architecte paysagiste et est particulièrement sensible à l'aménagement urbain et à l'espace public, mais son cœur de socialiste s'emballer lorsqu'il s'agit aussi de défendre les plus démunis.

Il a présidé la commission PAV-CEVA lors de la dernière législature et il était également membre des commissions de la culture, du développement durable, des finances, et de l'entretien du domaine public. Auparavant, il a passé douze ans au Grand Conseil et en termes de politique, M. Etienne est quelqu'un de sensible.

Résultat de l'élection : M. Alain Etienne est élu à l'unanimité moins 1 abstention la sienne.

(Si le ou les candidats n'obtient(nent) pas la majorité absolue, ou en cas d'égalité entre deux candidats, procéder à un second tour de scrutin, de la même manière que le premier tour avec résultat à la majorité simple. Si l'égalité demeure, le conseiller le plus âgé est élu. [Cf. Règlement articles 74+75])

- Le Président prie M. Etienne de prendre immédiatement sa fonction

c) Election du secrétaire du Conseil municipal

Le Président vérifie s'il y a une demande de vote à bulletin secret (Un quart au moins).

Ce n'est pas le cas.

Le Président demande quelles sont les propositions des partis (le ou les groupes politiques proposent leurs candidats):

Le MCG, en la personne de Mme Besse, propose la candidature de M. Sandro Pistis.

Résultat de l'élection : M. Sandro Pistis élu à l'unanimité moins une abstention, la sienne.

(Si le ou les candidats n'obtient(nent) pas la majorité absolue, ou en cas d'égalité entre deux candidats, procéder à un second tour de scrutin, de la même manière que le premier tour avec résultat à la majorité simple. Si l'égalité demeure, le conseiller le plus âgé est élu. [Cf. Règlement articles 74+75])

- Le Président remercie M. Piccoli (qui retourne autour de la table) et prie M.. Pistis de prendre immédiatement sa fonction.

d) Election du vice-secrétaire du Conseil municipal

Le Président vérifie s'il y a une demande de vote à bulletin secret (Un quart au moins).

Ce n'est pas le cas.

Le Président demande quelles sont les propositions des partis (le ou les groupes politiques proposent leurs candidats):

Le PDC, en la personne de M. Barthassat, propose Mme Sophie Buchs, licenciée en science politique.

Résultat de l'élection : Mme Sophie Buchs est élue à l'unanimité moins son abstention.

(Si le ou les candidats n'obtient(nent) pas la majorité absolue, ou en cas d'égalité entre deux candidats, procéder à un second tour de scrutin, de la même manière que le premier tour avec résultat à la majorité simple. Si l'égalité demeure, le conseiller le plus âgé est élu. [Cf. Règlement articles 74+75])

- Le Président félicite Mme Buchs.

**e) Election d'un-e membre du bureau du Conseil municipal
(rappel du Règlement art. 6 « un membre par groupe dans le Bureau)**

Le Président demande quelles sont les propositions des partis (le ou les groupes politiques proposent leurs candidats):

Le PLR, en la personne de M. Alain Voignier propose M. Jean-Jacques Gerster, entré au Conseil municipal en 2001 en tant que PLR. Il sera le premier élu PLR à être membre du bureau.

Résultat de l'élection : M. Jean-Jacques Gerster est élu à l'unanimité moins une abstention, la sienne

(Si le ou les candidats n'obtient(nent) pas la majorité absolue, ou en cas d'égalité entre deux candidats, procéder à un second tour de scrutin, de la même manière que le premier tour avec résultat à la majorité simple. Si l'égalité demeure, le conseiller le plus âgé est élu. [Cf. Règlement articles 74+75])

- Le Président félicite M. Jean-Jacques Gerster.

4. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS

Conformément aux articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, les membres des commissions sont désignés selon la répartition proportionnelle des groupes telle que sortie des urnes. Pour les autres entités, la même règle est appliquée, sauf si les statuts de ces entités prévoient d'autres dispositions.

Une liste des commissions est fournie à chaque Conseiller et Conseillère dans le dossier ayant été remis ce soir.

a) Le Président fait voter la liste des 13 commissions du Conseil municipal (donc l'existence des 13 commissions désignées comme telles).

- Demander s'il y a une opposition ou une autre proposition que les 13 commissions figurant dans la liste remise.

La liste des commissions est approuvée telle que proposée à l'unanimité.

b) Le Président fait voter les membres siégeant dans les commissions et demander au Conseil municipal sur la façon de procéder, soit une élection en bloc (suite aux concertations entre les différents groupes du Conseil municipal) ou commission par commission.

- Y a-t-il une demande de vote commission par commission ?
Il n'y en a pas.
- Si non faire voter la liste des membres des 13 commissions en bloc.

La liste des membres des 13 commissions est approuvée en bloc à l'unanimité.

c) Commissions extraparlementaires

Les commissions extraparlementaires de l'Aide aux pays en développement (APED) et de l'intégration sont constituées de membres issus du Conseil municipal ou délégués par les groupes de ce dernier. Pour la commission de réclamation de la taxe professionnelle, il y a lieu de désigner neuf membres selon les règles fixées par le Conseil d'Etat.

La liste des membres proposés figure également dans le dossier remis ce soir.

- Y a-t-il une demande de vote commission par commission ?
Il n'y en a pas.
- Si non faire voter la liste des membres des deux commissions en bloc.

L'assemblée accepte la liste des membres telle que proposée à l'unanimité.

d) Désignation des membres d'autres entités

Pour les fondations et autres instances au sens des articles 96 à 102 du règlement, le Conseil municipal élit le nombre de représentants correspondant à chacune des entités.

Les Conseillers municipaux ont reçu la liste comprenant aussi les membres désignés par le Conseil administratif et, le cas échéant, le Conseil d'Etat afin qu'ils aient connaissance de la répartition proportionnelle complète qui a été effectuée.

- Y a-t-il une demande de vote commission par commission ?

Il n'y en a pas.

Le Président fait voter en bloc les listes des représentants dans les instances selon les articles 96 à 102 du règlement

L'assemblée approuve les liste des représentants dans les instances en, en bloc, à l'unanimité.

Fin de la séance :

Le Président fait les rappels suivants :

1. Une commission Urbanisme mobilité aménagement a déjà été convoquée pour **le 9 juin** à 20h00, merci de consulter l'agenda sur CMnet.
2. Pour les Nouveaux CM, l'agenda des prochaines séances du mois de juin a été ajouté dans leur fourre remise ce soir en attendant que leur messagerie soit activée ainsi que leur accès à CMnet (fait par le SIACG dans les prochains jours). A ce sujet on demande aux différents groupes politiques **d'informer les nouveaux, des dates des séances** en attendant que la messagerie soit opérationnelle.
3. **Jeudi 18 juin dès 18h30** se tiendra la double commission TCR à l'intention des nouveaux Conseillers municipaux, selon les informations mentionnée dans le courrier qui leur a été adressé le 21 mai 2015. La séance se teindra dans cette salle.
4. Avant de lever la séance, inviter les conseillers municipaux à se rendre à la salle des fêtes la Revue et le repas qui suivra et indiquer qu'il y aura pour le public deux représentations gratuites les 3 et 4 juin à 20h00.
5. Les prochaines séances plénières du Conseil municipal se dérouleront dès le 23 juin à 19h00 et non plus à 18h30.

Le Président lève la séance à 19h35